

Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie



Conseillers en exercice :	19
Conseillers présents :	17
Conseillers votants :	19
Dont deux pouvoirs	

Date de la convocation du Conseil
Municipal : 06 juin 2017

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

*L'an deux mil dix sept, le treize juin, le
Conseil Municipal de la Commune de
Chens sur Léman dûment convoqué, s'est
réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Pascale
MORIAUD, Maire*

**PRESENTS : TRONCHON J. CHANTELOT
C. MOTTIER G. BILLARD G. FICHARD B.
De PROYART A. MEYRIER M.
DENERVAUD M. CHEVRON F.
MONTANES A. ZANNI F. BRILL J.
ARNOUX R. DURET BENOUE N. GOSSELIN
M.H. CHAMPEAU S.**

**EXCUSES : LEJEUNE S. «pouvoir à
MEYRIER M.» PORTAILLER J. «pouvoir à
DURET BENOUE N.»**

Est élu secrétaire de la séance : De PROYART A.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 JUIN 2017

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 09 mai 2017.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été attribuées.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2016 BUDGET CIMETIERE – MODIFICATION
DE L’AFFECTATION DU RESULTAT 2016 :**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n° D 2017 – 20 du 11 avril 2017 il a approuvé le compte administratif 2016 et décidé de l'affectation du résultat d'exploitation 2016.

Le service du contrôle de légalité a formulé des observations sur le budget primitif du cimetière 2017. En effet, des crédits avaient été inscrits au compte 023 – virement à la section investissement du budget primitif 2016. Ces crédits devaient être repris au compte 1068 – Affectation du résultat du budget primitif 2017.

L'excédent d'exploitation 2016 doit donc être diminué de 228.66 €

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 598.57 €, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'affectation du résultat d'exploitation comme suit:

- Affectation à l'excédent reporté (compte 002) : 369.91 €

- Exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) : 228.66 €

Suite à cette modification, il convient également de prendre une décision modificative afin de reprendre les écritures budgétaires comme suit :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits alloués		Augmentation crédits	
	article	somme	article	somme
Excédent exploitation	002	228.66		
Produits des cessions d'immobilisation			775	228.66

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS 2017 :

Sur proposition de la commission finances réunie le 03 mai 2017,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes aux sociétés et organismes d'intérêt général et local en 2017 :

Associations	
Amicale des Aides à Domicile Thénières	100.00
Amicale Sapeurs Pompiers Chens	1 300.00
Anciens AFN Chens	300.00
Ass Familiales Rurales Douvaine	1 000.00
Ass La Douceur de Vivre EHPAD Bons	50.00
Ass LAC	200.00
Ass du Morillon	50.00
Ass Parent Enfant Inadapté Thonon/Chablais-APEI	50.00
Ass Parent Enfant Inadapté Aix les Bains-APEI	50.00
Ass Parents d'Eleves - APE Chens	4 000.00
Banque Alimentaire de la Haute Savoie	300.00
Basket club	200.00
CARCAJOU Douvaine	300.00
Centre Léon Bérard Recherche contre le cancer	50.00
Chambre de métiers et de l'artisanat	80.00
Délégation Départ Education Nationale - DDEN	50.00
Ecole catholique d'apprentissage par l'automobile	80.00
Ecole Privée Saint François Douvaine	800.00
Groupe Intervention et de secours - GIS 74	100.00
Groupement du Chablais lutte contre la grêle	70.00
Hôpitaux Léman Equipe Mobile Psychosociale	100.00

Léman Aviron Club	500.00
Ligue Contre le Cancer Haute Savoie	50.00
Lycée les 3 vallées	80.00
Maison familiale rurale de Coublevie	160.00
Maison Familiale Rurale de Saint André le Gaz	80.00
Maison Familiale Rurale de Cranves Sales	160.00
MJC Douvaine	3 370.00
Mutuelle Prévoyance Pers Communal	351.00
Prévention Routière	100.00
Protection Civile Haute Savoie	50.00
Scouts et guides de France	50.00
Secours catholique	100.00
vallons de l'Hermance	300.00
TOTAL	14 581.00

Monsieur Jérôme TRONCHON, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass Art et Culture - Granges de Servette	600.00
------------------------------------------	--------

Madame Martine MEYRIER, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Ass Centre Régional don du sang	200.00
---------------------------------	--------

Monsieur Gilles BILLARD, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Chens'Anim	2 000.00
------------	----------

Monsieur Angel MONTANES, membre de l'association, n'a pas participé au vote.
Madame Nelly DURET BENOUE et Monsieur Joël PORTAILLER s'abstiennent pour cette subvention :

FC Léman Presqu'île	3 500.00
---------------------	----------

Madame Françoise ZANNI, membre de l'association, n'a pas participé au vote :

Panier Relais Douvaine	650.00
------------------------	--------

Madame Ghislaine MOTTIER n'a pas participé au vote :

Ass des amis du quartier	100.00
--------------------------	--------

**CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE MAIRIE, BIBLIOTHEQUE ET
AGENCE POSTALE - APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER
L'AVENANT N°1 DU LOT 8 – CARRELAGE :**

Sur proposition du maître d'œuvre de la construction de la nouvelle mairie, Atelier Catherine BOIDEVAIX,

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant suivant :

Lot	Titulaire	Montant initial du marché H.T	Montant de l'avenant H.T
N°8 - Carrelage	BOUJON Denis	50 835.30 €	- 1 380.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'avenant du lot n°8 – Carrelage, d'un montant de – 1 380.00 € HT, ainsi que toutes pièces afférentes à intervenir.

RESTRUCTURATION-RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE – ATTRIBUTION DU LOT 12 – SERRURERIE :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération n°2016-97 du 20 décembre 2016 l'autorisant à signer les marchés de travaux de restructuration-rénovation du groupe scolaire.

Madame le Maire rappelle également que lors de la première consultation des entreprises lancée le 04 novembre 2016, le lot 12 avait été déclaré infructueux.

Une nouvelle consultation a été lancée le 24 février 2017, à laquelle 4 entreprises ont répondu.

Madame le Maire présente le rapport d'analyse des offres établi le 3 mai 2017.

Au vu de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer le marché de travaux du lot 12 – serrurerie avec la société Métallerie PELLET, d'un montant total HT s'élevant à 81 878.00 €.

AVIS SUR LE PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION DU SYNDICAT INTERCOMMUNALE DES EAUX DES MOISES ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DES VOIRONS ET APPROBATION DES STATUTS :

Le SDCI de Haute-Savoie, adopté par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0048 du 25 mars 2016, a proposé la fusion du Syndicat Intercommunal des Eaux des Moises et du Syndicat Intercommunal des Eaux des Voirons, à compter du 1^{er} janvier 2018.

En application de l'article L 512-27 du CGCT, les collectivités concernées doivent émettre un avis sur le projet de périmètre et les statuts du nouveau syndicat issu de cette fusion dans un délai de trois mois.

Madame le Maire présente le périmètre du projet de fusion qui comprend :

- Le SIEM : ALLINGES, ARMOY, CERVENS, CHENS SUR LEMAN, DOUVAINNE, DRAILLANT, EXCENEVEX, MARGENCEL, MASSONGY, MESSERY, NERNIER, ORCIER, PERRIGNIER, SCIEZ, et YVOIRE.

- Le SIEV : BALLAISON, BONS EN CHABLAIS, BRENTHONNE, FESSY, LOISIN,

LULLY, SAXEL, VEIGY FONCENEX.

Madame le Maire présente ensuite le projet de statuts approuvé par le SIEM le 7 mars 2017.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de périmètre et de statuts proposés par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2017-0048 du 25 mars 2016.

DECISION SUR L'ATTRIBUTION DE TICKETS RESTAURANT AUX AGENTS DE LA COMMUNE :

Dans l'attente de certains éléments, Madame le Maire propose de reporter cette décision à la prochaine séance. Le conseil municipal accepte cette proposition.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE PARTENARIAT «COLLEGES NUMERIQUES ET INNOVATION PEDAGOGIQUE :

Madame Ghislaine MOTTIER, adjoint aux affaires scolaires, présente au Conseil Municipal une convention de partenariat «collèges numériques et innovation pédagogique».

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir, une impulsion est donnée aux projets d'équipement des établissements grâce à un soutien aux collectivités territoriales, à hauteur de 1 euro pour chaque euro investi.

Le programme permet de doter d'équipements et de ressources pédagogiques numériques tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat sur une durée de 3 ans.

Les écoles primaires dont les projets sont articulés à ceux des collèges retenus peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle d'équipement et de ressources dans le cadre d'un cofinancement de la collectivité territoriale en charge de l'école.

La présente convention définit :

- l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les écoles dans la mise en œuvre de leurs projets numériques qui s'intègrent dans le cadre du «plan numérique pour l'éducation» et identifier les compétences à développer et les équipements numériques mobiles, services et contenus à mettre à disposition en cohérence avec le projet numérique de l'école ;
- les modalités d'évaluation des usages du numérique mis en œuvre à travers ces actions et de promotion à l'échelle locale, départementale, académique et nationale ;
- les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

La subvention est fixée sur la base d'un montant plafonné à 8 000 € par classe mobile.

Le taux de prise en charge par l'Etat est fixé à 50 %, soit un plafond de 4 000 €.

Le financement de ressources pédagogique numériques est de 500 € par école. La dotation est versée au collège de référence.

Au terme de cette présentation, Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention qui lui est présentée et charge Madame le Maire de signer cette convention avec l'Académie de Grenoble.

APPROBATION ET AUTORISATION A SIGNER LA CONVENTION DE DROIT D'USAGE DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU RESEAU DE DESSERTE EN FIBRE OPTIQUE TRES HAUT DEBIT DE LA HAUTE SAVOIE :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la société SOGETREL est mandatée par le Syndicat des Energies et de l'Aménagement de la Haute-Savoie, dans le cadre du déploiement du réseau très haut débit en fibre optique pour la Commune.

Les travaux nécessitent la réalisation d'un nouveau réseau dans le but d'offrir l'accès aux services très haut débit. Le passage de la fibre optique se fait, soit en technique souterraine (en tranchée), soit en technique aérienne (sur des poteaux existants ou à remplacer).

Madame le Maire présente au Conseil Municipal une convention de droit d'usage afin de surplomber la parcelle communale cadastrée section C n° 808 à Collongette. Cette convention a pour objet de définir les conditions techniques, administratives et financières du droit d'usage.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention de droit d'usage dans le cadre de la construction du réseau de desserte en fibre optique très haut débit de la Haute-Savoie et charge Madame le Maire de signer la convention avec le SYANE.

REMPLACEMENT D'UN DELEGUE AU SIEM SUITE A DEMISSION :

A la demande du SIEM, Madame le Maire sollicite le conseil municipal afin de désigner un membre pour remplacer Madame Sophie FOURQUES de RUYTER, déléguée suppléante.

Monsieur Robert ARNOUX et Madame Françoise ZANNI, actuellement délégués suppléants, assistent régulièrement aux réunions, sont désignés délégués titulaires. Monsieur Aubert De PROYART est maintenu à cette fonction.

Monsieur Christian CHANTELOT, Madame Françoise CHEVRON et Monsieur Gilles BILLARD sont désignés délégués suppléants.

DECISION SUR LA VENTE DE MATERIELS

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à la SCEA du Léman, sise à CHENS SUR LEMAN, 1033 route de Collongette :

- Une balayeuse CITY CAT au prix de 6 000 €
- Une épareuse au prix de 2 000 €
- Une débroussailleuse au prix de 1 000 €

REMBOURSEMENTS D'ASSURANCE SUR CONTENTIEUX :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les contentieux sur les permis de construire délivrés à Monsieur Jean LUCHINGER et Monsieur Albert PASQUIER.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir accepter les montants des remboursements d'assurance suivants :

- 1 200 € litige PASQUIER suite au refus sur PC 07407014B0016
- 1 200 € litige LUCHINGER, suite au refus de l'atrogation partielle de l'alinéa 4, 1° de l'article UC11 du PLU
- 1 200 € litige LUCHINGER suite au refus sur PC 07407014B00020

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les montants des remboursements d'assurance ci-dessus proposés par GROUPAMA.

COMPTE-RENDUS DE REUNIONS :

- Madame Martine MEYRIER a assisté à l'assemblée générale des communes forestières le 12 mai 2017 à MAGLAND.

- Réunion sur la stratégie lumière le 29 mai 2017 :

L'accent a été mis sur la traversée du village. Le bureau d'étude préconise la suppression des marronniers, plus particulièrement ceux devant l'immeuble la Résidence, qui posent un réel problème de sécurité et de visibilité. Par ailleurs, l'église n'est pas du tout mise en valeur.

Madame Nelly DURET BENOUE rappelle au conseil municipal que le PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des équipements publics) relevait déjà ce problème, notamment pour les cyclistes et les piétons.

Des économies sont à réaliser en remplaçant les lampadaires en forme de boule situés entre l'école et l'église.

Dans le cadre de la réflexion sur l'aménagement du centre village, Madame le Maire ajoute que le projet d'agrandissement du parking devant le cimetière est abandonné car le problème de stationnement se pose uniquement à la rentrée des classes le matin. Des arbres seront replantés sur cet espace.

- Réunion «déchets» le 12 juin 2017 :

Sur la ville de Thonon, les communes de la CCL et les communes de la CCBC, le mode de collecte des ordures ménagères est différent. Elle se fait, soit par un ramassage à domicile, soit grâce à des points d'apports volontaires. Certaines communes souhaitaient être «communes tests» mais rencontrent des difficultés pour définir les zones d'implantation. Les problèmes de personnel de la communauté d'agglomération ne facilitent pas l'avancement de leur mise en œuvre.

Pour information, la consommation par an, par habitant, est de

- 652 kg à Thonon
- 670 kg à la CCL
- 724 kg à la CCBC

Le mode d'accès aux déchetteries devrait être uniformisé sur tout le territoire de la communauté d'agglomération.

Madame Nelly DURET BENOUE signale que les points d'apports volontaires au 51 rue de la cave sont mal entretenus et préconise la pose de caméras de vidéosurveillance qui sont assez dissuasives.

- Conseil communautaire de la communauté d'agglomération le 30 mai 2017 :

Une longue discussion a été engagée sur l'organisation du service urbanisme et instruction du droit des sols. Du fait de mutations et d'absences prolongées, la composition du service urbanisme oblige à fixer des priorités sur certains dossiers afin de mener à bien les procédures dans les délais légaux.

Par courrier du 13 juin 2017, la Communauté d'agglomération a informé les communes que la priorité sera donnée aux permis de construire collectifs, aux permis de construire soumis à la loi littoral, aux permis d'aménager et aux permis de construire d'équipements publics ou en ZAE. A compter de cette même date, les demandes seront instruites au fil de l'eau, et non plus attribuées aux agents suivant des secteurs géographiques.

- Assemblée générale de CYNEMA Jeunes le 30 mai 2017 : le centre de loisirs change de nom et s'appellera dorénavant «C Mes loisirs».

QUESTIONS DIVERSES :

- Madame le Maire sollicite l'accord du conseil municipal afin de prendre un arrêté pour interdire toute base de jet-ski, l'accostage, les arrivées-départs sur la Commune. Le conseil municipal, à 17 voix pour et 2 abstentions (MONTANES A. et BILLARD G.) donne son accord.

- Madame le Maire donne lecture au conseil municipal d'une demande d'installation d'un stand barbe à papa à la fête de la musique. Monsieur Gilles BILLARD explique que l'organisation de cette manifestation est terminée et qu'aucune modification ne sera apportée.

- Madame le Maire a reçu une proposition de cabine à livres dans l'ancienne cabine téléphonique au centre du village. Madame Marie-Hélène GOSSELIN se charge d'étudier ce projet.

- Madame le Maire rappelle au conseil municipal sa décision d'implanter une borne de recharge pour les véhicules électriques sur un P + R. Le Syane pense qu'il faudrait réfléchir à un autre emplacement pour éviter les voitures ventouses. Madame le Maire propose, soit le parking de l'ancienne mairie, soit le parking de la nouvelle mairie. Le parking de l'ancienne mairie est retenu pour ce projet.

- Madame le Maire informe le Conseil que le portail sur la propriété MATTERN a été retiré et proposé à la commune au prix de 100 €.

- Madame le Maire informe le conseil municipal que le restaurant la petite sirène est en vente. Madame le Maire propose de faire un état des lieux afin de pouvoir planifier les travaux en fonction des urgences.

- Madame Ghislaine MOTTIER entend, de part et d'autres, que des communes cesseront les TAPS dès la prochaine rentrée. En l'absence d'informations officielles et considérant l'engagement pris avec l'association CYNEMA jeunes pour l'année scolaire 2017-2018, la commune poursuivra les TAPS encore au moins une année.

- Monsieur Joël BRILL demande à Madame le Maire si l'éclairage de la rue du port est envisagé dans l'étude «stratégie lumière» car le secteur est lugubre. Rien n'est prévu sur cette rue.

Madame le Maire rappelle que le Conservatoire du Littoral a donné son accord pour la réalisation de la voie verte route du lac, sous réserve de l'absence d'éclairage public.

Monsieur Bernard FICHARD ajoute qu'il y a d'autres priorités et qu'il faudra faire des choix en fonction des possibilités financières.

- Madame Marie-Hélène GOSSELIN signale au conseil municipal que suite aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques réalisés sur la route du lac, les trottoirs sont à remettre en état.

Madame Marie-Hélène GOSSELIN constate également que les véhicules qui utilisent la rue de charnage manquent de visibilité pour franchir les chicanes installées.

Monsieur Gilles BILLARD fait remarquer également le manque de visibilité au carrefour rue du Léman/route des peupliers

LE MAIRE
Pascale MORIAUD